



Nouvelle politique de remboursement

Lorsque l'annulation de l'inscription est effectuée AU MOINS 10 jours ouvrables AVANT le début de l'activité, le participant sera remboursé à **80 % du montant du cours**.

Aucun remboursement ne sera effectué après ce délai.

Les participants à une activité annulée par le Collège seront remboursés en totalité.

Les remboursements seront faits par chèque à l'ordre de la personne inscrite.